

## La section « Assurance collective » du site de Desjardins Assurances s'est refait une beauté

Nous sommes heureux d'annoncer que nous avons complètement revu la section « Assurance collective » du site Web public de Desjardins Assurances. Avec son nouveau design et sa nouvelle architecture de l'information, le site est désormais plus convivial et plus simple d'utilisation.

### Un espace dédié à chaque clientèle

Parmi les nouveautés, on y trouve désormais deux espaces distincts. L'un pour les [employeurs](#) qui souhaitent mieux connaître notre offre de service. L'autre pour les [adhérents](#) à nos régimes, qui se veut à la fois une porte d'entrée vers notre site sécurisé et une source de renseignements utiles. Les adhérents peuvent notamment y découvrir comment faire une réclamation, adhérer au dépôt direct ou réduire leurs frais de médicaments.

### Comment faire une réclamation : toutes les options dans une même page!

Il existe désormais des moyens beaucoup plus efficaces que l'envoi d'un formulaire par la poste pour réclamer certains frais de soins de santé : en ligne, par mobile ou chez le professionnel de la santé. Voilà ce qui est mis de l'avant dans la page « [Formulaires de réclamation](#) ». Évidemment, cette page offre encore un accès à tous nos types de formulaires à l'intention des administrateurs de régime et des adhérents. Elle est accessible à partir du lien « Réclamation » situé dans le menu supérieur du site.



(Voir page suivante)



## **Communication**

Une communication semblable à celle-ci sera bientôt diffusée sur le site sécurisé destiné aux administrateurs de régime.

Si vous avez des questions ou des commentaires, veuillez communiquer avec votre conseiller de Desjardins Assurances.

**Développement des affaires**  
**Assurance pour les groupes et les entreprises**